

## ASSOCIATION ALERTE

99 rue Consolat  
13001 MARSEILLE  
04 91 64 29 59

info@alerte.org



### SEJOURS ETE 2017

#### SÉJOUR DE JEUNES ENFANTS :

Cette proposition est pensée pour initier les petits enfants à une vie communautaire en vacances.  
Elle est faite pour un petit groupe (entre dix et douze) de jeunes enfants de 4 à 6 ans.

Lieu : Centre les Hirondelles, à St Bonnet (Hautes-Alpes)

- 17 au 24 juillet
- Direction : Georges ALEGRE
- Frais de séjour : 355 € (assurance, hébergement et activités inclus)
- Voyage : les parents amènent leur enfant sur place.
- Activités : activités d'éveil, de découverte de la nature, activités d'expression.

#### SÉJOUR D'ENFANTS :

Lieu : Chalet du Parmelan (Haute Savoie) – 43 places

- Dates : du 08 au 28 juillet pour enfants de 7 à 12 ans
- Direction : Théo JOURDAN
- Frais de séjour : 710 € (voyage, assurance, hébergement et activités inclus)
- Voyage : il se fera en autocar.
- Activités : Polyvalentes, en lien avec le lieu d'implantation (moyenne montagne) et le projet éducatif de l'association.

#### SÉJOUR DE JEUNES ADOLESCENTS :

- Adolescents de 13 à 14 ans - 20 places
- Direction : François RYCKEWAERT
- Nature : camp fixe à ALEX (Haute Savoie)
- Dates : 8 au 24 juillet
- Frais de séjour : 600 € (voyage, assurance, hébergement et activités inclus)
- Voyage : il se fera en train et en autocar.
- Activités : Activités sportives et de pleine nature, activités nautiques, randonnées ...



## **INFORMATIONS GÉNÉRALES :**

### **VERSEMENT DES FRAIS :**

Pour tous les séjours :

- Un acompte de 130 € (80 € pour les jeunes enfants) est demandé à l'inscription, ainsi que l'adhésion de 35 € (par famille et par an)
- Les versements se font :
  - par chèque à l'ordre de l'Alerte. Merci de :
    - faire un chèque pour l'adhésion
    - indiquer au dos du chèque le nom, le prénom de l'enfant ainsi que le séjour choisi.
  - en espèces lors des permanences.
  - En chèques vacances éventuellement (sauf l'adhésion)
- Les familles qui nous confient plusieurs enfants pendant l'été bénéficient d'un abattement sur le prix des séjours :
  - pour deux enfants : 7% d'abattement
  - pour trois enfants : 10% d'abattement
- D'autre part, il est possible de trouver un arrangement pour le versement de ces frais. Nous en parler au préalable.
- **En cas d'annulation d'une inscription moins de trois semaines avant le départ, l'acompte reste acquis à l'association.**

### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION :**

Tout participant à un de nos séjours doit être adhérent à l'Alerte. L'adhésion est fixée chaque année en assemblée générale, elle est annuelle et par famille. En 2016 elle est de 35,00 €.

### **ALLOCATIONS-VACANCES :**

L'association était conventionnée par la CAF l'année dernière. Nous avons refait la demande cette année et nous devrions l'être encore.  
L'association est aussi agréée pour recevoir les chèques – vacances.

## **INSCRIPTIONS :**

Le nombre de places est limité.

Une inscription est considérée comme ferme lorsque nous sont parvenus :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- l'acompte demandé pour le séjour
- l'adhésion annuelle

## **PERMANENCES :**

Des permanences ont lieu au 99 rue Consolat toute l'année le mercredi de 17h à 19h (sauf pendant les vacances scolaires)

Les familles peuvent aussi prendre rendez-vous pour rencontrer Bernard Ansaldi, Lucile Pages ou Anne Quartino responsable des paiements, ou l'un(e) des directeurs(trices).

Informations supplémentaires sur le site internet : [www.alerte.org](http://www.alerte.org)

ou par mail : [info@alerte.org](mailto:info@alerte.org)

[recrutement@alerte.org](mailto:recrutement@alerte.org)

